

Critères de priorisation Soins spirituels en CHSLD

Problématiques	NIVEAU DE PRIORITÉ / DÉLAIS MAXIMUM DE PRISE EN CHARGE			
	<i>(Une requête qui dépasse son échéance devient la première à être traitée en P1)</i>			
	Priorité 1 Jusqu'à 7 jours (1^{er} jour de présence)	Priorité 2 Jusqu'à 14 jours (Jusqu'au 2^e jour de présence)	Priorité 3 Jusqu'à 21 jours (Jusqu'au 3^e jour de présence)	Priorité 4 Jusqu'à 28 jours (Jusqu'au 4^e jour de présence)
Détresse spirituelle ou existentielle	Détresse importante compromettant la sécurité ou la qualité de vie	Détresse modérée en contexte de détérioration récente de l'état de santé	Détresse légère ou persistante	Demande de soutien sans détresse manifeste
Fin de vie, soins palliatifs et aide médicale à mourir (AMM)	Fin de vie imminente Soins de fin de vie Questionnement urgent concernant l'AMM Demande d'exploration liée à l'AMM	Préoccupation anticipée face à la fin de vie	Discussion préventive	
Transitions de vie, deuils et pertes significatives	Transition ou perte entraînant une désorganisation importante	Admission récente, post-hospitalisation ou perte significative affectant l'adaptation	Difficultés d'adaptation persistantes	Accompagnement d'intégration ou de réflexion
Questionnements spirituels, existentiels ou éthiques	Conflits de valeurs majeur nécessitant une intervention rapide	Questionnements importants en lien avec une décision ou un changement majeur	Réflexion existentielle spirituelle persistante	Démarche volontaire d'exploration personnelle
Impact des croyances et des valeurs	Situation compromettant la qualité de vie ou la dignité de la personne hébergée	Impact important sur le vécu ou les relations avec les proches	Besoin d'exploration ou de clarification des croyances	Accompagnement de soutien sans enjeu significatif

Références : Outil conçu par consensus des intervenants en soins spirituels de Santé Québec Montérégie-Ouest, selon l'offre de service actuelle

Outils cliniques associés :

Entrée en vigueur :

2026-10-05

Rédigé par : Marie-Claude Guilbault

Approuvé par : Chantale Boulay

Révision :

AAAA-MM-JJ

PRC-CISSMO-10360 (2026-10)

Direction émettrice : Direction des services multidisciplinaires de santé et services sociaux